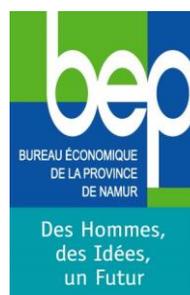


BEP Crématorium

Comptes annuels 2015



AVENUE SERGENT VRITHOFF, 2
B-5000 NAMUR
Tél. : +32 (0)81/71 71 71
Fax : +32 (0)81/71 71 00
E-mail : info@bep.be
Web site : <http://www.bep.be>

20				1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N° 0891.020.521	P.	U.	D.	A 1.1

COMPTES ANNUELS EN EUROS

DENOMINATION: **BEP CREMATORIUM**

Forme juridique: **SCRL**

Adresse: **Avenue Vrithoff**

N°: **2**

Code postal: **5000**

Commune: **Namur**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de **Liège, division Namur**

Adresse Internet *:

Numéro d'entreprise

0891.020.521

DATE **24/06/2008** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du

21/06/2016

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01/01/2015

au

31/12/2015

Exercice précédent du

01/01/2014

au

31/12/2014

Les montants relatifs à l'exercice précédent ~~ont~~ / ne sont pas ** identiques à ceux publiés antérieurement

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

BELOT Laurent

Avenue des Combattants 97 , 5500 Anseremme, Belgique

Fonction : Administrateur

BURNOTTE Véronique

Route de Bastogne 62 , 6950 Harsin, Belgique

Fonction : Administrateur

CARRIER Jean-Marie

Rue de Marche 49 , 6940 Barvaux-sur-Ourthe, Belgique

Fonction : Administrateur

CLOSSET Robert

Rue de Meez 5 , boîte A, 5500 Dinant, Belgique

Fonction : Administrateur

Documents joints aux présents comptes annuels:

Nombre total de pages déposées:

14

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: 5.1.1, 5.1.3, 5.2.1, 5.2.2, 5.4, 5.6, 5.7, 5.9, 6, 7, 8, 9

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)

* Mention facultative.

** Biffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

DAWANCE Françoise

Chaussée de Marche 1 , 5363 Emptinne, Belgique

Fonction : Administrateur

GENARD Mathieu

Rue de Philippeville 5 , 5620 Corenne, Belgique

Fonction : Administrateur

GERARD Gaëtan

Rue Sauvenière 29 , 5590 Ciney, Belgique

Fonction : Administrateur

JADOT Luc

Rue d'Emptinne 7 , 5360 Hamois, Belgique

Fonction : Président du Conseil d'Administration

JEANMART Françoise

Rue de la Libération 6 , 6990 Hotton, Belgique

Fonction : Administrateur

LHOST Dimitri

Rue de la Colline 21 , 5000 Namur, Belgique

Fonction : Administrateur

MOERMAN Brigitte

Rue de la Motte 23 , 5140 Boignée, Belgique

Fonction : Administrateur

RONVEAUX Jean-Marcs

Rue de Ghel 36 , 5310 Aische-en-Refail, Belgique

Fonction : Administrateur

VUYLSTEKE Pierre

Rue de Prehyr 97 , 5580 Ave-et-Auffe, Belgique

Fonction : Administrateur

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

FCG Réviseurs d'entreprises SCRL 0446.111.908

Rue de Jausse 49 , 5100 Naninne, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B00164

Représenté par:

Ronsmans Olivier

Rue de Jausse 49 , 5100 Naninne, Belgique

Numéro de membre : A01931

DECLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VERIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLEMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous : les nom, prénom, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise**,
- B. L'établissement des comptes annuels**,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

BILAN APRES REPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISES		20/28	95.932	98.687
Frais d'établissement		20	868	1.736
Immobilisations incorporelles	5.1.1	21		
Immobilisations corporelles	5.1.2	22/27	95.064	96.951
Terrains et constructions		22	95.064	96.951
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.1.3/ 5.2.1	28		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	363.161	328.376
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	36.175	27.067
Créances commerciales		40	30.243	20.499
Autres créances		41	5.932	6.568
Placements de trésorerie	5.2.1	50/53	305.347	253.210
Valeurs disponibles		54/58	21.083	47.482
Comptes de régularisation		490/1	556	617
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	459.093	427.063

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	247.120	226.069
Capital	5.3	10	332.650	332.650
Capital souscrit		100	466.625	466.625
Capital non appelé		101	133.975	133.975
Primes d'émission		11		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13		
Réserve légale		130		
Réserves indisponibles		131		
Pour actions propres		1310		
Autres		1311		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)(+)/(-)		14	-85.530	-106.581
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES		16		
Provisions pour risques et charges	5.4	160/5		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	211.973	200.994
Dettes à plus d'un an	5.5	17	95.689	98.207
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location- financement et assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	95.689	98.207
Dettes à un an au plus	5.5	42/48	116.239	102.691
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	116.239	102.691
Fournisseurs		440/4	116.239	102.691
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45		
Impôts		450/3		
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48		
Comptes de régularisation		492/3	45	96
TOTAL DU PASSIF		10/49	459.093	427.063

COMPTE DE RESULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation(+)/(-)		9900	23.175	21.712
Chiffre d'affaires *		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers *		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions(+)/(-)	5.6	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	2.755	9.641
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations (reprises)..... (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)		635/7		
Autres charges d'exploitation		640/8		
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration		649		
Bénéfice (Perte) d'exploitation(+)/(-)		9901	<u>20.420</u>	<u>12.071</u>
Produits financiers	5.6	75	927	1.866
Charges financières	5.6	65	100	76
Bénéfice (Perte) courant avant impôts (+)/(-)		9902	<u>21.247</u>	<u>13.861</u>
Produits exceptionnels		76		
Charges exceptionnelles		66		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts(+)/(-)		9903	<u>21.247</u>	<u>13.861</u>
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat(+)/(-)		67/77	196	458
Bénéfice (Perte) de l'exercice(+)/(-)		9904	<u>21.051</u>	<u>13.403</u>
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)		9905	<u>21.051</u>	<u>13.403</u>

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-)	9906	-85.530	-106.581
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)	(9905)	21.051	13.403
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent.....(+)/(-)	14P	-106.581	-119.984
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
Affectations aux capitaux propres	691/2		
au capital et aux primes d'émission	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter(+)/(-)	(14)	-85.530	-106.581
Intervention d'associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/6		
Rémunération du capital	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Autres allocataires	696		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	xxxxxxxxxxxxxxxx	100.725
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169		
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	100.725	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	xxxxxxxxxxxxxxxx	3.774
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	1.887	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	5.661	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	<u>95.064</u>	

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice
 Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXXXXXXXX	466.625
(100)	466.625	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital
 Catégories d'actions
 Parts sociales

Codes	Montants	Nombre d'actions
	466.625	18.665

Capital non libéré

Capital non appelé
 Capital appelé, non versé
 Actionnaires redevables de libération
 Capital non appelé (70%) - 26 communes

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
(101)	133.975	XXXXXXXXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXXXXXXXX	
	133.975	

Actions propres

Détenues par la société elle-même
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes
 Détenues par ses filiales
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de CONVERSION
 Montant des emprunts convertibles en cours.....
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
 Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION
 Nombre de droits de souscription en circulation
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RESULTE DES DECLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIATBep Crématorium **2015**

Membres Nombre de parts

Communes	15.827
Province de Namur	1.819
Province de Luxembourg	219
Privés	800

18.665

ETAT DES DETTES

	Codes	Exercice
VENTILATION DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE		
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	95.689
DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	891	
Autres emprunts	901	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise		
Dettes financières	8922	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	892	
Autres emprunts	902	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise	9062	
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES (rubrique 45 du passif)		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES, LES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRE(S)

ENTREPRISES LIEES

Créances sur les entreprises liées
 Garanties constituées en leur faveur
 Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9291	
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ETRE LIEES A CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées
 Taux et durée des créances
 Garanties constituées en leur faveur
 Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE (ILS SONT LIES)

FCG Réviseurs d'entreprises SCRL
 BE0446.111.908
 Rue de Jausse, 49
 5100 Naninne
 Belgique
 Numéro de membre : B00164
 Représenté par Ronsmans Olivier (A01931)

Exercice

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES EFFECTUEES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHE

Les sociétés anonymes mentionnent les transactions qui sont contractées directement ou indirectement entre la société et ses principaux actionnaires et entre la société et les membres des organes de direction, de surveillance ou d'administration

BEP Crématorium

Commentaires financiers et rapport de gestion

1. Actif
2. Passif
3. Comptes de résultat
4. Informations complémentaires



AVENUE SERGENT VRITHOFF, 2
B-5000 NAMUR
Tél. : +32 (0)81/71 71 71
Fax : +32 (0)81/71 71 00
E-mail : info@bep.be
Web site : <http://www.bep.be>

1. ACTIF	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014
	459.093 €	427.064 €
ACTIFS IMMOBILISES	95.932	98.687
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :	868	1.736
AUTRES FRAIS D'ETABLISSEMENTS :	868	1.736
Frais d'études dans le cadre de la mise en place du crématorium en Province de Namur. La SCRL BEP CREMATORIUM a été constituée par acte notarial du 25 juin 2007. Dans le cadre de cette opération, les frais d'études repris dans cette rubrique ont été transférés en immobilisations financières, à concurrence de la souscription de capital par apport en nature réalisée par le BEP (20.000 €) ainsi que divers honoraires liés aux frais d'établissements (notaires, avocats ...).	868	1.736
IMMOBILISATIONS CORPORELLES :	95.064	96.951
TERRAINS & CONSTRUCTIONS :	95.064	96.951
Terrains	100.725	100.725
Réductions de valeurs sur l'expropriation	-5.661	-3.774
ACTIFS CIRCULANTS	363.161	328.377
CREANCES A UN AN AU PLUS :	36.175	27.067
CREANCES COMMERCIALES :	30.243	20.499
Clients (Pompes funèbres)	30.243	18.239
Créances douteuses	0	2.260
AUTRES CREANCES :	5.932	6.568
TVA compte courant	5.932	6.568
PLACEMENTS DE TRESORERIE :	305.347	253.210
AUTRES PLACEMENTS :	305.347	253.210
Dépôts à terme d'un mois au moins	305.347	253.210
COMPTES A VUE :	21.083	47.483
COMPTES DE REGULARISATION :	556	617
Produits acquis	556	617

2. PASSIF	EXERCICE 2015	EXERCICE 2014
	459.093 €	427.064 €
CAPITAUX PROPRES	247.120	226.069
CAPITAL :	332.650	332.650
CAPITAL SOUSCRIT :	466.625	466.625
La valeur d'une part sociale est de 25 €		
- par les Provinces	50.950	50.950
- par les Communes	395.675	395.675
- par les Intercommunales	20.000	20.000
CAPITAL NON APPELE :	-133.975	-133.975
Parts sociales de 25 € : capital libéré à 30 %		
- pour les Communes	-133.975	-133.975
BENEFICE (PERTE) REPORTE(E) :	-85.530	-106.581
DETTES	211.973	200.995
DETTES A PLUS D'UN AN :	95.689	98.207
AUTRES DETTES :	95.689	98.207
Avances diverses :	95.689	98.207
Avances du BEP pour le paiement du terrain et frais d'études		
DETTES A UN AN AU PLUS :	116.239	102.692
DETTES COMMERCIALES :	116.239	102.692
- Fournisseurs	114.503	99.661
- Factures à recevoir	1.736	3.031
COMPTES DE REGULARISATION :	45	96
- Charges à imputer	45	96

3. COMPTES DE RESULTATS

LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires réalisé en 2015 s'élève à 1 171 153 € pour un total de 2 184 crémations.

LES APPROVISIONNEMENTS, MARCHANDISES

Ce poste concerne la sous-traitance réalisée par le Crématorium et le Parc Mémorial du Cœur de Wallonie. Il se chiffre à 1 107 352 €.

LES SERVICES ET BIENS DIVERS

Les frais sont de l'ordre de 40 626€ et les principaux postes compris dans cette rubrique sont :

- Frais de fonctionnement
- Assurances
- Gestion administrative, honoraires réviseur et notaire
- Etudes de sol
- Publications légales
- Subvention au BEP
- Jetons des administrateurs

LES AMORTISSEMENTS

Les amortissements sont de 868,32 € et correspondent à 20 % des frais d'établissement.

La réduction de valeurs est de 1 887 € sur l'expropriation lors de l'acquisition du terrain (5 ans).

LES PRODUITS FINANCIERS

Les revenus découlent des placements de trésorerie et des valeurs disponibles pour un total de 927€.

LES CHARGES FINANCIERES

Les différences de paiement et les frais bancaires s'élèvent à 100 €.

IMPÔTS SUR LE RESULTAT :

Le montant du précompte mobilier retenu sur les revenus financiers s'élève à 195 €.

Jusqu'au 31 décembre 2014, l'intercommunale était soumise à l'impôt des personnes morales. Suite à la loi-programme du 19 décembre 2014, telle que modifiée par le loi-programme du 10 août 2015, l'intercommunale devait démontrer qu'elle remplissait les conditions nécessaires pour rester assujettie à l'impôt des personnes morales, où à défaut devenait assujettie à l'impôt des sociétés avec effet au 1er janvier 2015.

A l'issue d'une procédure de prefilling menée auprès du Service des Décisions Anticipées en matière fiscale du SPF Finances, une demande de décision anticipée a été adressée le 8 mars 2016 afin de confirmer l'assujettissement de l'intercommunale à l'impôt des personnes morales.

4. RESULTATS - AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

La BENEFICE de l'exercice s'élève à 21 051€.

La perte reportée de l'exercice précédent s'élevait à 106 581€.

il est proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat comme suit compte tenu de la perte reportée de l'exercice précédent :

- Perte à reporter	<u>85.530 €</u>
--------------------	-----------------

5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES - REGLES D'EVALUATIONS

Le Code des Sociétés impose au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion. L'évolution des affaires, des résultats et la situation de la société sont analysés en détail dans les commentaires financiers, le budget et le rapport d'activités de l'institution.

Outre ces éléments, les informations suivantes sont communiquées à l'assemblée générale :

I. RISQUES ET INCERTITUDES

Le conseil d'administration ne peut préjuger des risques inhérents à toute activité économique et qui pourraient modifier les perspectives de la société.

Tenant compte des comptes annuels de la société, aucun risque majeur n'est à signaler quant à la continuité de l'entreprise.

II. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

III. CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

Néant

IV. ACTIVITES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Néant

V. JUSTIFICATION DES REGLES COMPTALBES

Néant

VI. REGLES D'EVALUATION

La législation relative aux comptes annuels des entreprises impose à chaque entreprise de déterminer les règles qui président aux évaluations nécessaires pour établir l'inventaire, et notamment, aux constitutions et ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges ainsi qu'aux réévaluations.

Dans une perspective de continuité des activités de l'entreprise et en application des principes de prudence, sincérité et bonne foi, les règles d'évaluation suivantes sont d'application:

1) ACTIF

LES FRAIS D'ETABLISSEMENTS sont repris à leur valeur d'acquisition. Ils font l'objet d'amortissements appropriés, par tranches annuelles de 20 % au moins.

LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES sont évaluées à leur valeur d'acquisition (les immobilisations incorporelles autres que celles acquises de tiers ne sont portées à l'actif que pour leur coût de revient). Les amortissements sont pratiqués d'une manière régulière sur base des taux correspondant d'une manière générale à la constatation de la dépréciation des immobilisations concernées, à savoir :

Concessions, brevets, licences, etc...	Linéaire	de 3 à 5 ans
--	----------	--------------

Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise. C'est le cas des immobilisations incorporelles désaffectées qui font l'objet d'un amortissement exceptionnel pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES sont reprises à leur valeur d'acquisition.

Les immobilisations corporelles dont l'usage est limité dans le temps font l'objet d'amortissements pratiqués régulièrement sur base de taux correspondant d'une manière générale à la constatation de la dépréciation des immobilisations concernées, à savoir :

Terrains et constructions

Terrains

Constructions

Linéaire

Immeubles à usage de bureaux

de 25 à 33 ans

Voiries, égoutages et pont

de 20 à 30 ans

Bâtiments industriel, garages et équipements industriels

20 ans

Aménagements

Linéaire

Aménagements industriels

de 10 à 20 ans

Aménagements des immeubles à usage de bureaux

de 10 à 20 ans

Les honoraires peuvent être amortis distinctement sur 5 ans

Installations, machines et outillages

Matériel d'exploitation et Installations diverses

Linéaire

de 5 à 20 ans

Petit outillage

de 3 à 5 ans

Les honoraires peuvent être amortis distinctement sur 5 ans

Mobilier et matériel roulant

Matériel et mobilier de bureau

Linéaire

Mobilier de bureau

de 5 à 10 ans

Matériel de bureau

de 3 à 5 ans

Matériel informatique

de 3 à 5 ans

Matériel roulant et engins de génie civil

Linéaire

Matériel roulant - Camions

de 5 à 10 ans

Matériel roulant - Camionnettes

de 5 à 10 ans

Matériel roulant - Voitures

5 ans

Engins de génie civil

de 5 à 10 ans

Matériel roulant d'occasion

de 2 à 5 ans

Autres immobilisations corporelles

Aménagements, installations et constructions

Linéaire

de 5 à 20 ans

Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise. C'est le cas des immobilisations corporelles désaffectées qui font l'objet d'un amortissement exceptionnel pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

L'entreprise peut procéder à la réévaluation de ses immobilisations corporelles lorsque la valeur de celles-ci présente un excédent certain et durable par rapport à leur valeur comptable et que l'entreprise puisse supporter le coût supplémentaire de l'amortissement généré par cette réévaluation.

LES IMMOBILISATIONS FINANCIERES sont reprises à leur valeur nominale.

Ces immobilisations font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

Les créances portées sous cette rubrique font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis. Elles peuvent également faire l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable (nominale).

LES CREANCES A PLUS D'UN AN sont portées à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

Ces créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou partie incertain ou compromis.

LES STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION

Les approvisionnements et les marchandises sont évalués à leur valeur d'acquisition. Ceux-ci font l'objet d'une réduction de valeur en fonction de leur degré d'obsolescence ou d'utilisation escomptée.

L'évaluation des stocks d'immeubles destinés à la vente est effectuée au prix de revient tenant compte de tous les frais d'acquisition et d'équipement, sous déduction des subsides et interventions relatifs à ceux-ci. Les charges financières sont portées annuellement en augmentation de la valeur des terrains et zonings. Des réductions de valeur sont appliquées, le cas échéant, conformément aux dispositions du code des sociétés.

LES CREANCES A UN AN AU PLUS sont reprises à leur valeur nominale. Elles font l'objet de réductions de valeur si des risques d'irrécouvrabilité existent.

LES PLACEMENTS DE TRESORERIE sont repris à leur valeur nominale.

Les titres à revenu fixe sont évalués à leur valeur d'acquisition.

Les placements de trésorerie font l'objet de réduction de valeur lorsque leur valeur de réalisation, à la date de clôture de l'exercice, est inférieure à leur valeur d'acquisition.

LES VALEURS DISPONIBLES sont reprises à leur valeur nominale figurant sur les différents justificatifs des organismes financiers.

Les valeurs libellées en devise étrangère sont converties en Euros au cours de clôture (31 décembre) et les écarts de conversion constatés sont considérés comme réalisés et sont pris en résultats.

2) PASSIF

LE CAPITAL est repris à sa valeur nominale telle que déterminée par les statuts de l'entreprise.

LES RESERVES sont reprises à leur valeur nominale.

LES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES sont reprises à leur valeur nominale et sont revues chaque année en fonction des éléments qui les justifient.

LES DETTES A PLUS D'UN AN sont portées au bilan à leur valeur nominale telles que déterminées par les contrats d'emprunts établis par les organismes financiers.

LES DETTES A UN AN AU PLUS sont reprises au passif à leur valeur nominale telles que déterminées par les contrats d'emprunts établis par les organismes financiers.

LES DETTES FINANCIERES sont reprises à leur valeur nominale figurant sur les différents justificatifs des organismes financiers. Les valeurs libellées en devise étrangère sont converties en Euros au cours de clôture (31 décembre) et les écarts de conversion constatés sont considérés comme réalisés et sont pris en résultats.

LES DETTES COMMERCIALES sont reprises à leur valeur nominale.

LES DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES sont portées au passif du bilan à leur valeur nominale.

LES DETTES DIVERSES sont reprises à leur valeur nominale.

3) COMPTE DE RESULTATS

Le résultat de l'exercice tient compte de toutes les charges et de tous les produits afférents à l'exercice ou à des exercices antérieurs, sans considération de la date de paiement ou d'encaissement de ces charges et produits, sauf si l'encaissement de ces produits est incertain.

Il tient compte également de tous les risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations qui ont pris naissance au cours de l'exercice auquel les comptes annuels se rapportent ou au cours d'exercices antérieurs, même si ces risques, pertes ou dépréciations, ne sont connus qu'entre la date de clôture des comptes annuels et la date à laquelle il sont arrêtés par le conseil d'administration.

Les règles d'évaluation sont définies pour chaque élément du patrimoine de l'entreprise. Leur application est identique d'un exercice à l'autre. Toutefois, elles peuvent être adaptées dans les cas exceptionnels lorsque leur application ne conduirait pas au respect du prescrit de l'image fidèle.

VII. EVALUATION EN CONTINUITE

Conformément à L'article 96, 6 , le conseil d'administration décide de maintenir les règles d'évaluation dans l'hypothèse de la continuité pour les raisons mentionnées ci-dessous :

La perte reportée est essentiellement inhérente aux résultats encourus durant la période précédant la mise en activité du Crématorium.

L'année 2015 constitue la troisième année d'activité du Crématorium et affiche un résultat positif de 21 051 €.

BEP Crématorium

Comité de rémunérations



AVENUE SERGENT VRITHOFF, 2
B-5000 NAMUR
Tél. : +32 (0)81/71 71 71
Fax : +32 (0)81/71 71 00
E-mail : info@bep.be
Web site : <http://www.bep.be>

BEP CREMATORIUM

PUBLICITE DES REMUNERATIONS 2015

Art. L1523-17§2 CDLD

* PRESIDENT

Président

Indemnité de représentation : décision AG 2012

3.000,00 €

Indemnité de représentation annuelle 2015 indexée

0,00 € renoncé par le Président

* VICE-PRESIDENT

Pas d'indemnité de représentation

* ADMINISTRATEURS

Comité de direction - Conseil d'administration

Valeur indexée du Jeton brut / séance 2015

190,24 € brut / réunion

Nombre de réunion Conseil d'administration / an

3

Coût total

4.185,28 €

* FONCTION DE DIRECTION

Pas de fonction de direction au sein de l'intercommunale , celle-ci étant effectuée par le staff de direction du BEP.

BEP Crématorium

Rapport du commissaire-réviseur



AVENUE SERGENT VRITHOFF, 2
B-5000 NAMUR
Tél. : +32 (0)81/71 71 71
Fax : +32 (0)81/71 71 00
E-mail : info@bep.be
Web site : <http://www.bep.be>

F.C.G.

REVISEURS D'ENTREPRISES

SOCIÉTÉ CIVILE SOUS FORME DE S.C.R.L.

GUY CHAINIAUX
OLIVIER RONSMANS
GUY CREMER
LOUIS-FRANÇOIS BINON*

REVISEURS D'ENTREPRISES ASSOCIÉS

DENIS MERCENIER*

*EXPERT-COMPTABLE ET
CONSEIL FISCAL ASSOCIÉ*

PHILIPPE CLUDTS
HENRI GARNY

*REVISEURS D'ENTREPRISES
HONORAIRES*

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
BEP CREMATORIUM SC SCRL
A l'attention du Conseil d'administration
Avenue Sergent Vrithoff 2
5000 NAMUR

ORstd

Naninne, le 30 mars 2016

Mesdames, Messieurs les Administrateurs,

Nous avons exécuté la mission de contrôle des comptes qui nous a été confiée par l'Assemblée générale de l'Association Intercommunale « BEP CREMATORIUM » SC SCRL.

Cette mission a été réalisée dans le respect des normes de révision qui s'appliquent en Belgique aux Réviseurs d'Entreprises.

Ainsi, nous avons analysé les risques et les incertitudes qui auraient pu avoir un impact sur les comptes annuels, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable, ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne, nous avons réconcilié les soldes des différents comptes de bilan en recherchant d'éventuelles surévaluations d'actifs ou sous-estimations de passifs, nous avons contrôlé le respect de la clôture d'exercice et nous nous sommes assurés de l'exhaustivité des charges et produits.

Nous souhaitons remercier Monsieur Tony Soriano Villa et ses collaborateurs pour l'aide précieuse qu'ils nous ont apportée durant nos travaux. Nous tenons également à souligner la grande qualité de leur travail.

*sous forme de scrl

RUE DE JAUSSE, 49
5100 NANINNE (NAMUR)
TÉL. 081/30 22 42 - FAX 081/31 08 50
E-MAIL: namur@fcg-audit.be

www.fcg-audit.be

TVA BE 0446.111.908 - RPM NAMUR
BNP PARIBAS-FORTIS: 250-0289640-83
IBAN: BE14 2500 2896 4083 - BIC: GEBABEBB
Membre de l'IRE sous le n° B0164

Sous réserve d'éventuelles modifications que vous souhaiteriez apporter à ces comptes annuels, nous déclarons que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015, tels qu'ils nous ont été présentés, feront l'objet d'une certification sans réserve de notre part.

Ils présentent un bénéfice de l'exercice à affecter de **21.051,00 euros** et un total bilantaire de **459.093,00 euros**.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information concernant notre mission et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs les Administrateurs, l'expression de nos sentiments les plus dévoués.



Olivier RONSMANS